

de cartes géophysiques des lieux marins, exploitation d'une flotte de navires effectuant des recherches et des levés, établissement de relevés hydrographiques, mesure des niveaux des marées et des eaux, et production de cartes bathymétriques, de navigation et autres portant sur les eaux côtières et intérieures du Canada.

Les Services de l'environnement comprennent le Service de l'environnement atmosphérique, le Service de la protection de l'environnement et le Service de la gestion de l'environnement.

Le Service de l'environnement atmosphérique est chargé de recueillir et de dépouiller des données et de fournir des renseignements climatologiques et météorologiques y compris des prévisions météorologiques. Il effectue des recherches sur la qualité de l'air et d'autres questions d'environnement.

Le Service de la protection de l'environnement élabore et impose des règlements, normes et protocoles et d'autres instruments de protection et de contrôle utilisés pour assurer l'application des lois fédérales sur l'environnement. Il fournit également des renseignements aux autres ministères fédéraux chargés de l'application des lois en vertu desquelles sont élaborés les règlements sur l'environnement. Le Service établit des normes nationales pour les effluents et les émissions après consultation avec les provinces et l'industrie, et constitue le point de contact entre le public et le ministère pour ce qui est des problèmes de protection de l'environnement.

Le Service de la gestion de l'environnement coordonne les activités concernant les ressources terrestres renouvelables, leur utilisation et les effets de leur utilisation sur l'environnement. Il se compose de cinq directions fonctionnelles—Forêts, Eaux intérieures, Faune, Terres et Élaboration de la politique et des programmes—chargées principalement des questions d'envergure nationale relatives à l'environnement. Ces directions se trouvent dans la région de la capitale nationale. Il existe en outre des services opérationnels qui sont décentralisés et répartis entre cinq directions régionales couvrant tout le Canada.

Le Service de la planification et des finances oriente la politique et la planification et coordonne les relations du gouvernement avec les provinces et les autres pays pour ce qui concerne l'environnement et les ressources.

Un Conseil consultatif de l'environnement et deux Conseils consultatifs distincts, l'un pour les pêches et l'autre pour les forêts, ont été mis sur pied afin de conseiller le ministre. Ils comptent des représentants provenant de l'industrie, des universités et des milieux scientifiques.

**Ministère des Postes.** L'administration et le fonctionnement des Postes canadiennes, régis par la Loi sur les postes (SRC 1970, chap. P-14) et sous la direction du ministre des Postes, englobent toutes les phases de l'activité postale, la gestion du personnel, la manutention du courrier, le transport de celui-ci par terre, eau, rail ou air ainsi que la direction et le contrôle des services financiers, y compris le service des mandats-poste.

Le siège central du ministère se trouve à Ottawa et il y a des sièges régionaux à Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver. Des bureaux de district sont aussi situés à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, North Bay, Toronto, London, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver.

**Ministère du Revenu national.** A partir de la Confédération jusqu'en mai 1918, des ministères distincts ont appliqué les Lois sur les douanes et sur les recettes fiscales. En 1918, ils étaient fusionnés en un ministère des Douanes et du Revenu intérieur et placés sous la direction d'un seul ministre. En 1921, ce ministère devenait le ministère des Douanes et de l'Accise. En avril 1924, la perception de l'impôt sur le revenu était confiée au ministre des Douanes et de l'Accise et, en vertu de la Loi de 1927 sur le ministère du Revenu national, le ministère devenait le ministère du Revenu national. Celui-ci est régi actuellement par la Loi de l'impôt sur le revenu (SC 1970-71-72, chap. 63, version modifiée).

Le secteur des douanes et de l'accise est chargé de l'évaluation et de la perception des droits de douane et d'accise, ainsi que des taxes de vente et d'accise. Le secteur de l'impôt s'occupe de l'évaluation et de la perception de l'impôt sur le revenu, de la Partie I du Régime de pensions du Canada, et de la perception des primes et de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage, par l'intermédiaire de ses 28 bureaux régionaux ainsi que de l'administration centrale et des Centres des données fiscales à Ottawa et à Winnipeg.

**Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.** Le ministère a été établi en octobre 1944 en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (SRC 1970, chap. N-9). La Direction de l'administration étend ses services aux deux Directions de la santé et du bien-être social. Le sous-ministre de la Santé administre 10 directions: Programmes de santé, Protection de la santé, Services médicaux, Planification à long terme (Santé), Administration, Programmes de services sociaux, Programmes de la sécurité du revenu, Recherche sur les politiques et planification à long terme (Bien-être) et Systèmes d'information du bien-être social; Santé et sport amateur est une direction du ministère et rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre d'État à la Santé et au Sport amateur.

Les programmes du ministère relatifs à la santé comprennent: l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, l'assurance-maladie, les ressources sanitaires, la surveillance des aliments et drogues, le contrôle des stupéfiants, les subventions nationales à l'hygiène, les services de santé d'urgence assumés par